

## APPENDICE A

Propositions et vœux présentes en 1960 par le Comité permanent des comptes publics dans son troisième rapport à la Chambre des Communes, accompagnés des commentaires de l'auditeur général sur les dispositions prises par les ministères et les autres organismes intéressés

1. En 1960, dans son troisième rapport présenté le 20 juillet, le Comité faisait des propositions et des vœux touchant les dispositions que cinq ministères et deux autres organismes pourraient prendre à l'égard de quelques-unes des questions que le Comité avait examinées au cours de ses réunions.

2. Le présent mémoire renferme des extraits ou des résumés des propositions et des vœux qui sont l'objet de mentions dans le rapport dont il vient d'être question, de même que des commentaires de l'auditeur général sur les mesures prises par les ministères et les autres organismes visés.

## PRÉSENTATION DES COMPTES PUBLICS

3. Le Comité, après avoir mentionné en particulier les tableaux des versements effectués à l'égard des dépenses de voyage des employés dont le traitement annuel est inférieur à \$8,000, a recommandé que le ministre des Finances «continue à s'intéresser au mode de présentation et au contenu des Comptes publics afin d'en retrancher toute donnée qui ne revêt que peu d'importance».

4. *Commentaire de l'auditeur général.* Dans les Comptes publics pour 1959-1960, on a omis les dépenses de voyage des employés dont le salaire annuel est inférieur à \$8,000. Le 8 décembre 1960, nous avons demandé au contrôleur du Trésor si d'autres changements avaient été apportés aux Comptes publics, et le 30 décembre il a répondu par la négative. Il a déclaré ce qui suit:

Lorsque je me suis présenté il y a quelque temps devant le Comité des comptes publics, j'ai déclaré, en réponse au Comité qui me demandait de proposer des moyens de réduire davantage le volume des Comptes publics, que le ministre des Finances m'avait fait savoir qu'il n'était pas disposé à faire, ou à permettre aux fonctionnaires de faire, des recommandations qui auraient pour effet de diminuer la quantité des renseignements qui sont mis à la disposition des membres, mais qu'il serait heureux d'examiner avec attention et bienveillance toute recommandation qui serait appuyée par l'ensemble du Comité.

## COURRIER DE DEUXIÈME CLASSE

5. Le Comité a signalé qu'on l'a informé que le ministère des Postes avait estimé les frais de manutention du courrier de deuxième classe à 28 millions de dollars en 1958-1959 (ce qui représente une augmentation de 4 millions par rapport à 1956-1957), tandis que les recettes s'étaient établies à 6 millions (le même montant qu'en 1956-1957). Le Comité «reconnait que, vu que la manutention du courrier de deuxième classes émanant de l'étranger ne produit aucun revenu, et à cause d'autres facteurs, les taux applicables au courrier expédié au Canada ne peuvent être fixés à un niveau assez élevé pour récupérer le coût estimatif de la manutention de tout le courrier de deuxième classe», mais il ajoute qu'il «se préoccupe des frais de manutention du courrier de deuxième classe, lesquels augmentent tous les ans». Le Comité, tout en tenant compte de «l'à-propos de continuer à favoriser la diffusion des publications canadiennes», a recommandé que le ministère «étudie le problème afin d'adopter une ligne de conduite qui tienne mieux compte des réalités».

6. *Commentaire de l'auditeur général.* A la suite d'une demande de renseignements formulée le 8 décembre 1960 au sujet des dispositions qui avaient été prises par le ministère des Postes concernant les remarques du Comité, nous avons reçu du sous-ministre des Postes un communiqué en date du 20 décembre contenant les renseignements suivants: